



Appel à candidature

Autorisation d'Occupation Temporaire

AOT

pour fauchage de foncier communal

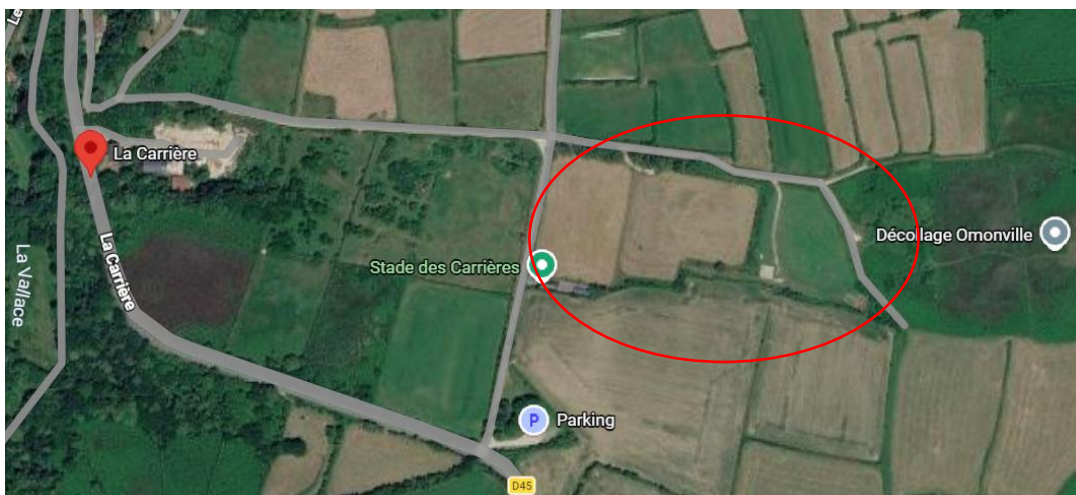
Objet de la consultation

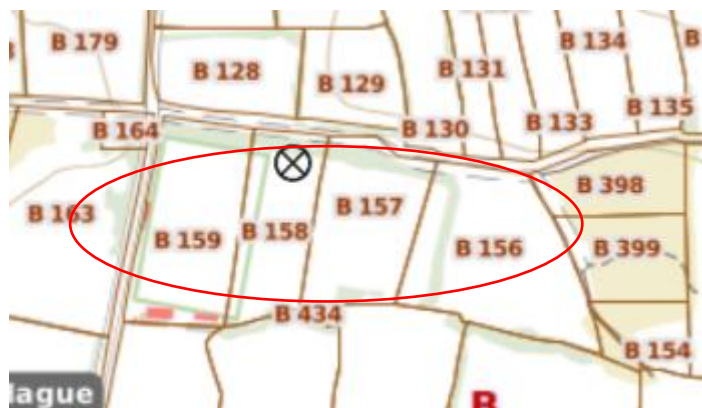
La commune de la Hague lance un appel à candidature en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) portant sur l'exploitation par fauchage de parcelles communales.

L'autorisation a pour objectifs l'entretien régulier du terrain, la valorisation agricole de la prairie et la préservation du site et de son environnement.

Désignation du terrain

- ✚ Références cadastrales : 386 B 156, 157, 158, 159 – commune déléguée d'Omonville la Rogue





- ✚ Surface approximative : 27 040 m²
- ✚ Localisation : Omonville la Rogue – terrain de foot, terrain d’entraînement, terrain de ball-trap.
- ✚ Nature du terrain : terres agricoles

Nature de l’autorisation

L’occupation prendra la forme d’une AOT. Elle sera précaire, révocable et personnelle et non cessible.

Durée envisagée : 1 an avec tacite reconduction sur une période de 3 années pour un fauchage autorisé sur une période de 6 mois d’avril à octobre.

La redevance sera fixée en fonction de la délibération des tarifs des services municipaux en vigueur sur la base du prix de locations des terres agricoles et au prorata de la période de fauchage indiquée dans le présent appel à candidatures, soit 6 mois.

Conditions d’exploitation

Le titulaire devra notamment :

- ✚ assurer exclusivement le fauchage et l’entretien courant sans abatage d’arbres et de haies sauf en cas de chutes ou d’arbres morts, (pas de pâturages, de stockage, de cultures) ;
- ✚ maintenir le terrain en bon état ;
- ✚ respecter les prescriptions environnementales ;
- ✚ ne pas déposer de déchets ;
- ✚ respecter les accès et équipements publics qui y sont installés (vestiaires de l’ancien terrain de foot) ;
- ✚ les constructions ne seront pas autorisées ;
- ✚ ne pas nuire aux opérations de maintenance possibles sur l’antenne relais située sur l’ilot communal proposé dans le présent appel à candidatures.

Sélection des candidatures

Seront appréciés :

- ✚ calendrier d'intervention ;
- ✚ capacité à assurer un entretien régulier ;
- ✚ modalités d'évacuation et de gestion de la fauche.

Pièces à fournir

Les candidats remettront :

- ✚ une lettre de candidature ;
- ✚ une présentation de l'exploitation ;
- ✚ une présentation des moyens utilisés ;
- ✚ les justificatifs SIRET/MSA ;
- ✚ une attestation d'assurance ;
- ✚ tout document utile à l'appréciation du projet.

Modalités de remise des candidatures

Date limite de réception des candidatures : **15 juin 2026 – 17h30**

Transmission :

✓ *par courrier* à :

Mairie de la Hague
Appel à candidature pour fauchage de foncier communal
8 rue des Tohagues
50440 LA HAGUE

✓ *par voie électronique* à :

courrier@lahague.com en précisant l'objet du présent appel à candidatures :

Appel à candidature pour fauchage de foncier communal